



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060227

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 13223
N/REF : 7/06/2026 1H31 C:026323 I:21082
V/REF : Contrat N°013223 du 16/04/2024

SDC 'Le Soleil Levant'
C/O LEXIMO 07
133 RUE THIERS
07500 GUILHERAND GRANGES

IMMEUBLE : LE SOLEIL LEVANT
230 RUE DU 4 AOUT
1 RUE VICTOR BASCH
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 03 Juin 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N1 BASCH-CONTACTER M.FAGGIOLI-TEL:06.74.46.97.15
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme I. MONTET

- CONTROLE ELECTROMECHANIQUE DE LA POMPE DE RELEVAGE
NETTOYAGE MANUEL DE LA FOSSE
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

1 FOIS/ L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juin de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1' - ICHTrev-TS1}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/05/2026

Prix de base du contrat : 144,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 12/2023	Valeur :	137,6
	Mois de l'indice de révision	: 12/2025	Valeur :	146,9



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060227

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 01 pompe(s) de relevage	1/AN	152,20	152,20
TOTAL H.T.				152,20
T.V.A. a 10,00%				15,22
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>167,42</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.